Budget

DES DÉPENSES

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1841.

Bruxelles,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE.

1840.

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres :

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Budgets de la Dette publique, des Dotations, des Services généraux des Ministères et des Non-Valeurs et Remboursements, sont fixés, pour l'exercice 1841, à la somme de *cent cinq millions, six cent trente-deux mille, sept cent vingt-quatre francs, trente et un centimes* (fr. 105,632,724 31 c^{s}), et les Dépenses pour ordre, à celle de *un million, sept cent quatorze mille francs* (fr. 1,714,000), le tout conformément à l'état ci-annexé.

Donné à Laeken, le 16 octobre 1840.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

Budget Général

DES DÉPENSES ET SERVICES

DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1841.

TITRE Ier. — DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL
	CHAPITRE PREMIER. *Intérêts de la Dette.*				
Art. 1.	Intérêts de la dette active inscrite au grand livre auxiliaire . fr. 611,894 17 Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c^{s} (cinq millions de florins), à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839 . . . . . 9,970,116 41		10,582,010 58	»	
— 2.	Intérêts de l'emprunt belge de 100,800,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 16 décembre 1831 . . . . . 5,040,000 »		6,048,000 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 1,008,000 »				
— 3.	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt		122,000 »	»	
— 4.	Intérêts de l'empr. de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 . 1,200,000 »		1,500,000 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 300,000 »				
— 5.	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt		4,500 »	»	
— 6.	Intérêts de l'empr. de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838 . . . 1,525,524 »		2,034,032 »	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 508,508 »				
— 7.	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt		32,000 »	»	
— 8.	Intérêts approximatifs d'une partie de l'emprunt de 82 millions de francs, autorisé par la loi du 26 juin 1840 . . . . . 2,750,000 »		3,300,000 »	»	25,469,713 01
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 550,000 »				
— 9.	Frais relatifs à l'émission des obligat. au payem^{t} des intérêts et à l'amortissem^{t} dudit emprunt.		35,000 »	»	
— 10.	Intérêts de l'empr de fr. 1,481,481 48 c^{s}, à 5 p. %, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'erection de l'entrepôt d'Anvers 74,074 07		88,888 88	»	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 14,814 81				
— 11.	Frais relatifs au même emprunt		200 »	»	
— 12.	Intérêts et frais presumés de la dette flottante		800,000 »	»	
— 13.	Id. de la dette viagère		»	6,000 »	
— 14.	Id. à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		»	25,000 »	
— 15.	Intérêts à payer à la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835		230,705 89	»	
— 16.	Indemnité de reprise à payer à la Société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1834, entre cette Société et le Gouvernement		661,375 66	»	
	A REPORTER . . . . fr.		25,438,713 01	31,000 »	25,469,713 01

SUITE DE LA DETTE PUBLIQUE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	Report. . . fr.		25,438,713 01	31,000 »	25,469,713 01
	CHAPITRE II.				
	Rémunérations.				
	Pensions ecclésiastiques . . .	515,000 »			
	Id. civiles.	540,000 »			
	Id. civiques	210,000 »			
Art. 1.	Id. militaires.	1,880,000 »	3,168,000 »	30,000 »	
	Id. de l'Ordre Léopold . .	23,000 »			
	Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés	30,000 »			
	Traitements d'attente	47,026 »			
— 2.	Id. ou pensions supplémentaires.	48,510 03	»	102,875 71	3,994,134 96
	Secours annuels	7,339 68			
— 3.	Subvention à la caisse de retraite		200,000 »	»	
— 4.	Crédit supplementaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande		»	484,000 »	
— 5.	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1er octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande		»	9,259 25	
	CHAPITRE III.				
	Fonds de dépôt.				
— 1.	Intérêts de cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	137,000 »	137,000 »	3,000 »	
	Arriérés des mêmes capitaux sur les exercices clôturés . . .	3,000 »			
— 2.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel, pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du payement de droits de douanes, accises, etc.		164,000 »	»	374,000 »
— 3.	Intérêts des consignations faites au Gouvernement Belge		50,000 »	»	
— 4.	Intérêts et remboursement de consignations dont les fonds sont encore en Hollande		20,000 »	»	
	Totaux du titre I. . . fr.		29,177,713 01	660,134 96	29,837,847 97

TITRE II. — DOTATIONS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE I.			
Art. uniq.	Liste civile. (Mémoire)	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	CHAPITRE II.			
— uniq.	Sénat.	22,000 »	»	22,000 »
	CHAPITRE III.			
— uniq.	Chambre des Représentants	398,850 »	»	398,850 »
	CHAPITRE IV.			
	Cour des Comptes.			
— 1.	Membres de la Cour	43,386 20	»	
— 2.	Personnel des bureaux	65,000 »	»	125,286 20
— 3.	Matériel et dépenses diverses.	16,900 »	»	
	TOTAUX DU TITRE II. . . . fr.	3,297,458 95	»	3,297,458 95

TITRE III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE Ier.			
	Administration centrale.			
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
— 2.	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	158,500 »	»	210,500 »
— 3.	Matériel	20,000 »	»	
— 4.	Frais d'impression des recueils statistiques. . .	4,000 »	»	
— 5.	Frais de route et de séjour	7,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Ordre Judiciaire.			
— 1.	Cour de cassation. Personnel	233,800 »	»	
— 2.	— Matériel	4,000 »	»	
— 3.	Cour d'appel. Personnel	540,220 »	»	1,922,140 »
— 4.	— Matériel	18,000 »	»	
— 5.	Tribunaux de première instance et de commerce.	844,000 »	»	
— 6.	Justices de paix et tribunaux de police . . .	282,120 »	»	
	CHAPITRE III.			
	Justice Militaire.			
— 1.	Haute cour militaire. Personnel	62,050 »	»	
— 2.	— Matériel.	5,000 »	»	111,303 »
— 3.	Auditeurs militaires et prévôts	44,253 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	Frais de Justice.			
— uniq.	Frais d'instruction et d'exécution, y compris 1,000 francs pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions et écritures réclamées par le procureur-général et les administrations publiques . .	585,000 »	»	585,000 »
	CHAPITRE V.			
— 1.	Constructions, réparations et loyer de locaux. .	35,000 »	165,000 »	200,000 »
	A reporter. . . . fr.	2,863,943 »	165,000 »	3,028,943 »

SUITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT . . . . fr.	2,863,943 »	165,000 »	3,028,943 »
	CHAPITRE VI.			
	Bulletin Officiel et *Moniteur*.			
Art. 1.	Impression du *Bulletin Officiel*	23,400 »	»	
— 2.	Id. du *Moniteur*	70,000 »	»	96,200 »
— 3.	Abonnement au *Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation*	2,800 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	Pensions et Secours.			
— 1.	Pensions.	10,000 »	»	
— 2.	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . .	8,000 »	»	20,500 »
— 3.	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans ce cas	2,500 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	Cultes.			
— 1.	Culte catholique	4,006,047 »	»	
— 2.	Id. protestant.	55,500 »	»	
— 3.	Id. israélite	11,000 »	»	4,172,547 »
— 4.	Secours	100,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	Établissements de bienfaisance.			
— 1.	Frais d'entretien et de transport des mendiants et insensés, dont le domicile de secours est inconnu	15,000 »	»	
— 2.	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés	125,000 »	»	
— 3.	Pour avances à faire au nom des communes, à charge de remboursement de leur part, au dépôt de mendicité établi aux colonies agricoles.	48,047 »	»	363,047 »
— 4.	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	175,000 »	»	
	A REPORTER . . . . fr.	7,516,237 »	165,000 »	7,681,237 »

SUITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

NUMERO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	7,516,237 »	165,000 »	7,681,237 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS. — *Service domestique.*			
Art. 1.	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus. .	1,200,000 »	»	
— 2.	Traitement des employés attachés au service domestique	230,000 »	»	
— 3.	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . .	3,000 »	»	
— 4.	Frais d'impression et de bureau	12,000 »	»	
— 5.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.	450,000 »	»	3,302,500 »
	Service des fabriques.			
— 6.	Traitement et tantièmes aux employés sur les produits des ateliers	75,500 »	»	
— 7.	Frais d'impression et de bureau.	12,000 »	»	
— 8.	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,140,000 »	»	
— 9.	Gratifications aux détenus	180,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	Frais de police.			
— 1.	Service des passeports.	8,000 »	»	68,000 »
— 2.	Autres mesures de sûreté publique.	60,000 »	»	
	CHAPITRE XII.			
— uniq.	Dépenses imprévues	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE XIII.			
— uniq.	Pour solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos	4,000 »	»	4,000 »
	TOTAUX DU TITRE III. . . . fr.	10,895,737 »	165,000 »	11,060,737 »

TITRE IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE I.			
	Administration centrale.			
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
— 2.	Frais de représentation . . (*pour mémoire*).	»	»	
— 3.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	54,000 »	»	119,000 »
— 4.	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	2,000 »	»	
— 5.	Matériel	32,000 »	»	
— 6.	Achat de décorations de l'Ordre Léopold . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Traitement des Agents politiques.			
— 1.	Autriche	40,000 »	»	
— 2.	Confédération germanique	40,000 »	»	
— 3.	France	60,000 »	»	
— 4.	Grande-Bretagne	80,000 »	»	
— 5.	Pays-Bas	50,000 »	»	
— 6.	Italie	40,000 »	»	
— 7.	Prusse	50,000 »	»	
— 8.	Turquie	40,000 »	»	
— 9.	Bavière	15,000 »	»	
— 10.	Brésil	21,000 »	»	566,500 »
— 11.	Danemarck	15,000 »	»	
— 12.	Espagne	15,000 »	»	
— 13.	États-Unis	25,500 »	»	
— 14.	Grèce	15,000 »	»	
— 15.	Villes libres et Anséatiques de Hambourg, Brême et Lubecq	15,000 »	»	
— 16.	Portugal	15,000 »	»	
— 17.	Sardaigne	15,000 »	»	
— 18.	Suède	15,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
— uniq.	Traitement des agents consulaires	140,000 »	»	140,000 »
	CHAPITRE IV.			
— uniq.	Traitement des agents politiques en inactivité, de retour de leurs missions	10,000 »	»	10,000 »
	CHAPITRE V.			
— uniq.	Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,000 »	»	70,000 »
	CHAPITRE VI.			
— uniq.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	75,000 »	»	75,000 »
	CHAPITRE VII.			
— uniq.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	60,000 »	»	60,000 »
	CHAPITRE VIII.			
— uniq.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas	75,000 »	»	75,000 »
	TOTAUX DU TITRE IV. . . . fr.	1,115,500 »	»	1,115,500 »

TITRE V. — MARINE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE I.			
	Administration centrale.			
Art. 1.	Personnel	6,050 »	»	9,550 »
— 2.	Matériel	3,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Bâtiments de guerre.			
— 1.	Personnel	330,524 »	»	624,401 »
— 2.	Matériel	293,877 »	»	
	CHAPITRE III.			
— uniq.	Magasin de la marine	11,200 »	»	11,200 »
	CHAPITRE IV.			
	Pilotage.			
— 1.	Personnel (traitement fixe)	131,540 »	»	246,440 »
— 2.	— (id. variable)	78,500 »	»	
— 3.	Matériel	36,400 »	»	
	CHAPITRE V.			
— uniq.	Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	48,758 »	»	48,758 »
	CHAPITRE VI.			
— uniq.	Secours maritimes (sauvetage)	16,500 »	»	16,500 »
	CHAPITRE VII.			
— uniq.	Constructions (*mémoire*)	»	»	»
	CHAPITRE VIII.			
— uniq.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse	4,000 »	»	4,000 »
	TOTAUX DU TITRE V. . . . fr.	960,849 »	»	960,849 »

TITRE VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
	Administration centrale. (Personnel.)			
Art. 1.	Traitement du Ministre		21,000 »	
— 2.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. .		125,000 »	
	Matériel.			
— 3.	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses		20,000 »	168,000 »
	Frais de déplacement.			
— 4.	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires. . . .		2,000 »	
	CHAPITRE II.			
	Pensions, secours et statistique générale.			
— 1.	Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés		8,000 »	
— 2.	Secours, continuation ou avances de pensions à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.		7,570 80	
— 3.	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse		5,000 »	30,570 80
— 4.	Frais de publication des travaux de la Direction de la Statistique générale.		10,000 »	
	CHAPITRE III.			
	Frais d'administration des provinces.			
1. *A.*	Traitement des gouverneurs, des députés des conseils provinciaux et des greffiers provinciaux.	339,300 »		
B.	Traitement des employés et gens de service. .	363,615 »		
C.	Frais de route et de séjour	15,240 »		
D.	Loyer de locaux pour les provinces de Limbourg et de Luxembourg.	5,397 »	856,487 »	
E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliure, entretien de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	123,935 »		
F.	Dépenses imprévues	9,000 »		
	Frais d'administration des arrondissements.			
2. *A.*	Traitement des commissaires d'arrondissement.	96,348 »		
B.	Abonnements des mêmes fonctionnaires . . .	111,851 »		
C.	Excédant des traitements à réduire à mesure des vacatures	13,824 »	267,209 »	1,182,036 »
D.	Dédommagements des commissaires de milice .	26,686 »		
E.	Frais de route et de tournées	18,500 »		
	Frais de milice.			
— 3.	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil), et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyages pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires		58,340 »	
	A REPORTER. . . . fr.		1,380,606 80	1,380,606 80

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	1,380,606 80	1,380,606 80
	CHAPITRE IV.		
	Subsides.		
Art. uniq.	Subsides aux communes, à titre d'encouragement pour l'amélioration des chemins vicinaux	100,000 »	100,000 »
	CHAPITRE V.		
	Service de santé.		
— 1.	Service de santé	45,000 »	
— 2.	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000 »	65,000 »
	CHAPITRE VI.		
	Archives du royaume.		
— 1.	Frais d'administration (*Personnel.*)	21,350 »	
— 2.	Id. (*Matériel.*)	2,600 »	
— 3.	Frais de publication des inventaires des archives	4,000 »	
— 4.	Archives de l'État dans les provinces, et frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées, frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	15,000 »	46,450 »
— 5.	Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	3,500 »	
	CHAPITRE VII.		
	Fêtes nationales.		
— uniq.	Frais de célébration des fêtes nationales	40,000 »	40,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	Dépenses diverses et extraordinaires.		
	JEUX DE SPA.		
— 1.	Traitement du contrôleur des jeux, et autres dépenses. . . .	2,220 »	
— 2.	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa. .	20,000 »	22,220 »
	A REPORTER. . . . fr.	1,654,276 80	1,654,276 80

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.		1,654,276 80	1,654,276 80
	CHAPITRE IX.			
	Agriculture.			
Art. 1.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. . . .		160,000 »	
— 2.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire.		4,000 »	
— 3.	Amélioration de la race des chevaux.		230,000 »	
— 4.	Subside à la Société d'Horticulture de Bruxelles.		12,000 »	
— 5.	Fonds d'agriculture.		80,000 »	
— 6.	Culture du mûrier, etc.		16,000 »	
— 7.	Chasse.		6,000 »	
8. *A.*	Culture de la garance.	30,000 »		634,000 »
8. *B.*	Achats à l'étranger d'animaux domestiques, particulièrement de l'espèce bovine, pour l'amélioration des races indigènes; de plantes et graminées dont l'introduction dans notre pays peut être avantageuse	20,000 »	60,000 »	
8. *C.*	Dépenses diverses concernant l'agriculture. .	10,000 »		
— 9.	Achèvement des constructions commencées à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.		42,000 »	
— 10.	Supplément au 3me tiers du fonds de non-valeurs.		24,000 »	
	CHAPITRE X.			
	Milice.			
— uniq.	Frais d'impression des listes alphabétiques (modèles *G* et *I*) pour l'inscription des miliciens (art. 50 de la loi du 8 janv. 1817).		1,600 »	1,600 »
	CHAPITRE XI.			
	Garde civique.			
— uniq. *A.*	Frais de voyages de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureaux de l'État-Major.	9,000 »	25,000 »	25,000 »
— uniq. *B.*	Achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique.	16,000 »		
	CHAPITRE XII.			
	Récompenses honorifiques et pécuniaires.			
— uniq.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité.		10,000 »	10,000 »
	CHAPITRE XIII.			
	Dotation de la Légion d'Honneur.			
— uniq.	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune.		60,000 »	60,000 »
	A REPORTER. . . . fr.		2,384,876 80	2,384,876 80

SUITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	2,384,876 80	2,384,876 80
	CHAPITRE XIV.		
	Industrie et commerce.		
Art. 1. *A.*	Encouragements divers pour le soutien et le développement du commerce et de l'industrie . 220,000 »		
Art. 1. *B.*	Frais présumés de l'exposition de 1841, d'après la dépense faite pour 1835. . . . . 100,000 »	320,000 »	
— 2.	Établissement d'un service de bateaux à vapeur entre la Belgique et les États-Unis	400,000 »	
— 3.	Primes pour construction de navires	65,000 »	
— 4.	Pêche nationale	80,000 »	934,000 »
— 5.	Musée des Arts et de l'Industrie nationale	50,000 »	
— 6.	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, et tous frais d'administration et de délivrance des brevets (personnel et matériel). . . .	19,000 »	
	CHAPITRE XV.		
	Dépenses imprévues.		
— uniq.	Crédit ouvert pour les dépenses imprévues	20,000 »	20,000 »
	TOTAUX DU TITRE VI. . . . fr.	3,338,876 80	3,338,876 80

TITRE VII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMERO des articles	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER. — *Administration centrale.*		
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	
— 2.	Id. des employés et gens de service	165,000 »	
— 3.	Matériel du Ministère.	40,000 »	262,000 »
— 4.	Dépôt de la guerre.	30,000 »	
— 5.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs. .	6,000 »	
	CHAPITRE II.		
	SECTION PREMIÈRE. — *Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.*		
— 1.	État-major général	659.983 30	
— 2.	Indemnités aux Généraux, Commandants des corps et Officiers dans une position spéciale.	50,000 »	
— 3.	État-major des places	235,447 60	1,612,290 90
— 4.	Intendance militaire	114,823 »	
— 5.	État-major particulier de l'artillerie	259,723 30	
— 6.	Id. du génie.	292,313 50	
	SECTION DEUXIÈME. — *Soldes des troupes.*		
— 1.	Infanterie	8,816,000 »	
— 2.	Cavalerie	2,967,000 »	
— 3.	Artillerie	2,032,000 »	15,761,033 15
— 4.	Génie.	317,968 65	
— 5.	Gendarmerie	1,628,064 50	
	SECTION TROISIÈME. — *Masses des corps, frais divers et indemnités.*		
— 1.	Masse de pain.	1,386,115 68	
— 2.	Id. de fourrages	2,844,755 25	
— 3.	Id. d'habillements et d'entretien	2,711,828 90	
— 4.	Id. d'entretien du harnachement. Traitement et ferrure des chevaux.	135,000 »	
— 5.	Id. de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	80,000 »	
— 6.	Id. de casernement des chevaux	37,669 24	
— 7.	Id. des hommes	612,293 20	9,109,999 79
— 8.	Frais de route et de séjour des officiers.	130,000 »	
— 9.	Transports généraux et autres	75,000 »	
— 10.	Primes d'engagement et de rengagement.	8,000 »	
— 11.	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	85,000 »	
— 12.	Vivres au camp, logement et nourriture en route	431,137 52	
— 13.	Remonte.	163,200 »	
— 14.	Frais de bureau et d'administration des corps	360,000 »	
	A REPORTER. . . .	26,745,323 84	26,745,323 84

SUITE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	26,745,323 84	26,745,323 84
	CHAPITRE III. — *Service de santé.*		
Art. 1.	Personnel de l'administration centrale.	21,392 50	
— 2.	Pharmacie centrale	103,800 »	456,220 55
— 3.	Hôpitaux sédentaires (*Personnel*)	251,028 05	
— 4.	— (*Matériel*)	80,000 »	
	CHAPITRE IV. — *École militaire.*		
— uniq.	École militaire	165,000 »	165,000 »
	CHAPITRE V. — *Matériel de l'artillerie et du génie.*		
— 1.	Matériel de l'artillerie.	900,000 »	2,741,940 »
— 2.	— du génie	1,841,940 »	
	CHAPITRE VI. — *Traitements divers.*		
— 1.	Traitements temporaires de non-activité, de réforme, etc. . .	262,130 85	
— 2.	— des aumôniers	32,500 »	
— 3.	— d'employés temporaires	5,850 »	326,657 59
— 4.	Pensions de militaires décorés sous l'ancien gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	26,176 74	
	CHAPITRE VII. — *Dépenses imprévues.*		
— uniq.	Dépenses imprévues	89,853 02	89,853 02
	TOTAUX DU TITRE VII. . . . fr.	30,525,000 »	30,525,000 »

TITRE VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires.	TOTAL.
	CHAPITRE Ier.		
	Administration centrale.		
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	
— 2.	Id. des fonctionnaires, employés et gens de service. .	120,000 »	
— 3.	Loyer de l'hôtel du Ministre.	12,000 »	
— 4.	Ameublement de l'hôtel du Ministre	30,000 »	213,000 »
— 5.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	24,000 »	
— 6.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	6,000 »	
	CHAPITRE II.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDERS. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
	Ponts et chaussées.		
— 1.	Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets	2,600,000 »	
— 2.	Plantations	50,000 »	
	Canaux, rivières, polders.		
— 3.	Service des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing et de la Sambre. . . Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839 pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	370,904 03	
— 4.	Canal de Bruxelles à Charleroy, repris par l'État en vertu de la loi du 1er juin 1839	135,036 »	
— 5.	Service de l'Escaut	184,740 »	»
— 6.	Id. de la Lys	139,295 »	
— 7.	Id. de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur. .	229,880 »	
— 8.	Id. de la Meuse dans le Limbourg.	60,000 »	
— 9.	Id. de la Dendre, repris par l'État en vertu de la loi du 18 février 1840	17,431 »	
— 10.	Service du Ruppel, de la Dyle et du Demer. d°.	5,900 »	
— 11.	Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre. — Frais d'études	100,000 »	
— 12.	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne.	40,000 »	
— 13.	Confection et entretien des bacs et bateaux de passage. . . .	20,000 »	
— 14.	Service des polders.	36,055 48	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,989,241 51	213,000 »

SUITE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	3,989,241 51	213,000 »
	Ports et côtes.		
Art. 15.	Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe . . .	214,632 08	
— 16.	Phares et fanaux	2,000 »	
	Bâtiments civils.		4,748,873 59
— 17.	Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État	30,000 »	
— 18.	Construction nouvelles et travaux d'amélioration	48,000 »	
	Personnel des ponts et chaussées.		
— 19.	Traitement des ingénieurs et conducteurs. — Frais de bureau et de déplacement, etc.	465,000 »	
	CHAPITRE III.		
	CHEMIN DE FER. — POSTES.		
	Chemin de fer.		
— 1.	Entretien du railway, des stations et de leurs dépendances. .	1,160,000 »	
— 2.	Dépenses de locomotion	2,450,000 »	
— 3.	Id. de perception	760,000 »	
	Postes.		
— 4.	Traitements.	355,210 »	
	Matériel.		5,415,546 »
— 5.	Frais de tournée des Inspecteurs, frais de régie des Inspecteurs et Percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres	82,790 »	
— 6.	Transport des dépêches	300,546 »	
— 7.	Service rural	300,000 »	
— 8.	Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces	7,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	Mines.		
— 1.	Conseil des mines	47,600 »	
— 2.	Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps.	143,500 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	191,100 »	10,377,419 59

SUITE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES ET extraordinaires.	TOTAL.
	Report. . . . . fr.	191,100 »	10,377,419 59
Art. 3.	Subsides aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	45,000 »	246,100 »
— 4.	Impressions, achats de livres et d'instruments, encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	10,000 »	
	CHAPITRE V.		
	INSTRUCTION PUBLIQUE.		
— 1.	Universités de l'État	606,800 »	
— 2.	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques. . . .	80,000 »	
— 3.	Id. d'inspection des athénées et colléges	8,800 »	
— 4.	Subsides annuels aux établissements d'enseignements moyen et industriel. École de Gand.	138,000 »	
— 5.	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et colléges.	5,000 »	
— 6.	Enseignement primaire	310,000 »	
— 7.	Lettres et sciences.	215,000 »	1,708,600 »
— 8.	Beaux-Arts	235,000 »	
— 9.	Monument de la place de Martyrs	25,000 »	
— 10.	Subsides aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments	30,000 »	
— 11.	Érection de monuments historiques, de statues à la mémoire des belges qui se sont distingués par leurs talents, leur courage ou des services signalés rendus au pays; médailles, etc. .	50,000 »	
	CHAPITRE VI.		
	SECOURS.		
Unique.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	5,000 »	5,000 »
	CHAPITRE VII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	Dépenses imprévues	40,000 »	40,000 »
	Totaux du titre VIII. . . . fr.	12,372,119 59	12,372,119 59

TITRE IX.—MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE 1er.			
	Administration centrale.			
Art. 1.	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
— 2.	Id. des fonctionnaires et employés. . .	409,200 »	20,000 »	
— 3.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires.	12,000 »	»	
— 4.	Matériel	43,000 »	»	
— 5.	Service de la monnaie	7,200 »	»	
— 6.	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage	30,000 »	»	994,400 »
— 7.	Achat de matière et frais de fabrication de pièces de 5 et de 2 centimes, jusqu'à concurrence d'une valeur nominale de 500,000 francs	»	330,000 »	
— 8.	Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces	117,000 »	»	
— 9.	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques	5,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Administration du Trésor dans les provinces.			
— 1.	Traitement des Directeurs	86,550 »	»	306,550 »
— 2.	Caisse générale de l'État	220,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie et des poids et mesures.			
— 1.	Traitement des employés du service sédentaire.	844,800 »	»	
— 2.	Remises et indemnités des comptables	1,630,000 »	»	
— 3.	Traitement des employés du service actif . . .	4,631,900 »	»	
— 4.	Renforcement du personnel de la douane . . .	100,000 »	»	
— 5.	Traitement des employés de la garantie . . .	43,860 »	»	
— 6.	Id. de l'inspecteur en chef et des vérificateurs des poids et mesures.	58,100 »	»	
— 7.	Traitement des avocats de l'administration . .	35,670 »	»	
— 8.	Frais de bureau et de tournée	186,650 »	»	8,261,780 »
— 9.	Indemnités	334,800 »	»	
— 10.	Matériel	140,000 »	»	
— 11.	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg	»	200,000 »	
— 12.	Indemnité pour transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de la conservation au chef-lieu des sept provinces entièrement cadastrées . .	25,000 »	»	
— 13.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	31,000 »	»	
	A REPORTER. . . fr.	9,012,730 »	550,000 »	9,562,730 »

SUITE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	9,012,730 »	550,000 »	9,562,730 »
	CHAPITRE IV.			
	Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.			
Art. 1.	Traitement des employés de l'enregistrement. .	348,090 »	»	
— 2.	Id. id. du timbre	49,920 »	»	
— 3.	Id. id. du domaine	49,710 »	»	
— 4.	Id. id. forestiers.	225,000 »	»	
— 5.	Remises des Receveurs	852,910 »	»	1,729,930 »
— 6.	Id. des Greffiers	41,000 »	»	
— 7.	Frais de bureau des Directeurs	20,000 »	»	
— 8.	Matériel	28,000 »	»	
— 9.	Frais de poursuites et d'instances	55,000 »	»	
— 10.	Dépenses du domaine	60,300 »	»	
	CHAPITRE V.			
Unique.	Employés en disponibilité	»	3,675 »	3,675 »
	CHAPITRE VI.			
	Secours.			
Unique.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Dépenses accidentelles et imprévues	20,000 »	»	20,000 »
	TOTAUX du titre IX. . . . fr.	10,767,660 »	553,675 »	11,321,335 »

TITRE X. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
	Non-valeurs.			
Art. 1.	Non-valeurs sur le foncier.	300,000 »	»	
— 2.	Id. sur l'impôt personnel	350,000 »	»	
— 3.	Id. sur les patentes	73,000 »	»	776,700 »
— 4.	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	35,000 »	»	
— 5.	Non-valeurs sur les redevances des mines. . .	18,700 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Remboursements.			
— 1.	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés.	30,000 »	»	
— 2.	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements et payements d'intérêts, frais d'adjudications et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc	200,000 »	»	
— 3.	Remboursements des postes aux offices étrangers.	100,000 »	»	379,500 »
— 4.	Attributions aux employés des postes de la moitié du port des journaux	37,500 »	»	
— 5.	Attributions d'amendes forestières	12,000 »	»	
— 6.	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire	»	»	
	CHAPITRE III.			
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut. . . .	650,000 »	»	650,000 »
	TOTAUX du titre X. . . . fr.	1,806,200 »	»	1,806,200 »

RÉCAPITULATION.

NUMÉRO DES TITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES ORDINAIRES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL.
I.	Dette publique	29,177,713 01	660,134 96	29,837,847 97
II.	Dotations	3,297,458 95	»	3,297,458 95
III.	Ministère de la Justice	10,895,737 »	165,000 »	11,060,737 »
IV.	Id. des Affaires Étrangères	1,115,500 »	»	1,115,500 »
V.	Marine	960,849 »	»	960,849 »
VI.	Ministère de l'Intérieur	3,335,676 80	»	3,335,676 80
VII.	Id. de la Guerre	30,525,000 »	»	30,525,000 »
VIII.	Id. des Travaux Publics	12,372,119 59	»	12,372,119 59
IX.	Id. des Finances	10,767,660 »	553,675 »	11,321,335 »
X.	Non-Valeurs et Remboursements	1,806,200 »	»	1,806,200 »
	TOTAUX. . . . fr.	104,253,914 35	1,378,809 96	105,632,724 31

DÉPENSES POUR ORDRE.

ART. 1er.	Extinction des bons du Trésor émis en vertu de la loi du 1er janvier 1839, à concurrence des remboursements à effectuer par la banque de Belgique	1,000,000	
— 2.	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions	120,000	
— 3.	Remboursement de cautionnements dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande	200,000	
— 4.	Remboursement de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du gouvernement de Belgique	150,000	1,714,000 »
— 5.	Restitutions de cautionnements fournis pour sûreté de droits de douanes, d'accises, etc	200,000	
Nota. — Le chiffre des crédits alloués aux art. 4 et 5, n'est point limitatif; il peut s'élever dans la proportion des recettes effectuées du chef de ces cautionnements.			
— 6.	Frais d'expertise de la contribution personnelle	30,000	
— 7.	Frais d'ouverture des entrepôts	14,000	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 16 octobre 1840.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

MERCIER.